



## ÉDITO

### Perseverare diabolicum

Depuis une vingtaine d'années, des coups de boutoirs successifs sont donnés pour appliquer au service public d'éducation les recettes libérales. Et quand ça ne marche pas une première fois, on recommence quelques années plus tard en espérant que les défenses des personnels se seront émoussées : ce que nous réussissons à chasser par la porte revient par la fenêtre quelques années plus tard. Le ministre Blanquer est à ce titre un modèle du genre !

Comme chef de la DEGESCO sous Sarkozy, il a supprimé la formation des enseignants, toutefois réinstaurée par le gouvernement suivant. Devenu ministre, il impose une réforme de la formation initiale dans laquelle les futurs stagiaires seront à temps plein devant élèves après le M2... puisqu'en M1, on les aura mis devant les classes comme contractuels !

La réforme du statut des directeurs d'école a été rejetée massivement par la profession dans le cadre de la loi sur l'école de la confiance ? Macron reprend l'idée à Marseille en présentant cela comme une « expérimentation ».

L'introduction des certifications en langues vivantes suscite trop de résistance et de problèmes ?

Le concept « d'attestation » est inventé

pour imposer tout de même la logique certificative au bac.

Pour ceux qui chercheraient la source intarissable d'inspiration du ministre, c'est assez simple : il suffit de lire les opuscules édités par l'Institut Montaigne, Think Tank de nombreuses personnalités politiques françaises.

Et ce que l'institut préconise pour les années à venir ne surprendra pas : Affectation des enseignants sur profil, avancement au mérite, généralisation de l'apprentissage y compris en LP, orientation précoce des élèves.

Toutes les vieilles lunes libérales qui ne fonctionnent pas, surtout pour un service public. Mais le ministre ne s'embarrasse tout de même pas des résultats des nombreuses études internationales (Pisa, Timss) et nationales (y compris les rapports de l'inspection générale, càd de son propre ministère !) attestant de cet échec.

Le fait que Blanquer aura l'opportunité (ou pas) de poursuivre sa politique nocive dépendra en partie de nos choix aux prochaines élections, soyons vigilants sur le pedigree des candidats !

*Nathalie FAIVRE*

N°357

Septembre 2021

Abonnt. 6 €

## Sommaire

Edito	p.1
L'évaluation : un enjeu majeur	p.2
Épreuve Anticipée de Français, session 2021	p.2
De Robien, le protocole fantôme	p.3
SNU : Quand on aime, on ne compte pas !	p.3
Crise de recrutement parmi les chefs d'établissement	p.4

Mensuel de la section académique  
19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon  
ISSN0399 774x CPPAP 122 2 S 055 78  
Tel. : 03 81 47 47 90  
courriel : s3bes@snes.edu  
Site : www.besancon.snes.edu

Directeur de la publication : Isabelle GUILLAUME  
Conception, réalisation par nos soins  
Impression : Studio du Square - Besançon

## L'évaluation, un enjeu majeur

### Le grand oral

Lors du grand oral du bac, chaque candidat.e a été examinée par deux personnes : l'une enseignait une des deux spécialités choisies par l'élève, l'autre jouait le rôle du « naïf ». Les collègues concerné.e.s n'ont pas compris les exposés des candidat.e.s et n'ont pu que s'en remettre entièrement à l'avis de leur collègue spécialiste pour les évaluer. Belle façon de désorienter les évaluateurs.

### Le jury de bac

Les collègues convoqué.e.s ont dû statuer sur des candidats sans avoir corrigé leurs copies, et sans savoir si les notes avaient été modifiées ou non par la commission d'harmonisation rectorale chargée d'empêcher toute divergence trop marquée par rapport à la moyenne académique. Le seul rôle du jury a été d'accorder ou non les 0,1 ou 0,2 points qui pouvaient manquer pour l'obtention de la moyenne ou d'une mention. Quelle valeur peuvent avoir encore les notes dans de telles conditions ?

### Le projet local d'évaluation

Le contrôle continu représentant désormais 40% de la note du bac, Blanquer a imaginé un dispositif qui donnerait aux yeux des parents une garantie d'harmonisation des notes données : c'est le « projet local d'évaluation », que les IPR et les chefs d'établissement sont chargés de piloter. Nombre, nature, modalités des différents devoirs sont censés être quantifiés, nous faisant ainsi perdre la main sur notre liberté pédagogique. La bataille se livre en ce moment, et le SNES nous donne les outils pour nous défendre. C'est ici : <https://www.snes.edu/wp-content/uploads/guide-evaluation-SNES-vdef-mise-en-page-vdef.pdf>

## Épreuve Anticipée de Français, session 2021 : de Charybde en Scylla

Les professeurs de Lettres ont à nouveau pu constater cette année à quel point le baccalauréat de français était peu et mal considéré : à écouter tous les médias, en juin 2021, les lycéens n'ont passé que la philosophie et le Grand oral. C'est oublier un peu vite que le baccalauréat commence dès l'année de 1ère avec les épreuves de français qui ont bien eu lieu cette année entre le 17 et le 28 juin. Les conditions de cette passation ont été pour le moins épiques ! Il fallait être numériquement à l'écoute et avoir une bonne connexion pour faire correctement son travail cette année.

Le SNES-FSU a signalé à l'inspection et à la DEC que les convocations et listes de bac ont été adressées bien tardivement, que les copies dématérialisées sont un non-sens écologique et sources de multiples difficultés ; l'IPR a pris sa plume numérique pour répondre tardivement... qu'il avait transmis le courrier à l'inspection générale. Les difficultés de la correction en ligne sont pourtant nombreuses : fatigue supplémentaire, dépendance à une connexion internet et à sa qualité incertaine, parfois numérisation de mauvaise qualité, pages dans le désordre... Les correcteurs ont dû corriger 8 sujets différents, pour lesquels on comptait 55 pages de corrigés en filière générale et 49 en technologique. Aux yeux du recteur, la possibilité pour les non-connectés d'aller corriger dans leur établissement suffisait largement. Mais comment espérer que la correction d'une cinquantaine de copies ne soit pas bâclée en quatre jours ? Les dix demi-journées consacrées à faire passer des oraux ont réduit d'autant le temps disponible pour les écrits. Certains ont même eu la mauvaise surprise de découvrir que la DEC leur avait rajouté un lot de copies pendant les oraux. Santorin n'est-il pas un outil merveilleux pour alourdir la tâche du correcteur ?

Il était théoriquement permis de corriger des copies papier, possibilité que le SNES-FSU a réussi à arracher au ministère. Mais au lieu d'acheminer les copies des élèves aux collègues demandeurs, on leur a imprimé dans leur établissement la version numérisée (pas moins de trois-cents pages...) !

Les délais de correction étant contraints, la DEC a imposé tour-à-tour comme date butoir le vendredi 02 juillet, puis le lundi 04 juillet à 10 h, pour terminer dans un ultime acte de grande générosité, sur le lundi 04 juillet à 12 h ! Un courriel de l'inspecteur viendra tout de même rappeler aux moins efficaces que respecter la date de fin de saisie des notes, « nécessaire à la phase d'harmonisation », est impératif. Santorin, qui indique le pourcentage des copies corrigées, n'est-il pas un outil merveilleux pour surveiller le rythme de correction des enseignants ?

Et que dire des nombreux courriels régulièrement reçus par les examinateurs pendant les épreuves orales ? Tout en louant

leur professionnalisme, avec force remerciements et gratitude pour leur engagement, et en leur assurant de sa confiance, l'inspecteur leur fait la leçon sur les « conditions réglementaires » de l'oral, sur la nécessité d'avoir « la plus grande rigueur » et « d'adopter une attitude conforme à une situation d'examen ». Après tout, un peu d'infantilisation n'a jamais fait de mal. Et si pour des raisons techniques la saisie des fiches d'évaluation orale n'a pu se faire sur santorin, il n'est pas dit que l'année prochaine il en sera de même. La numérisation des professeurs est bien en marche.

*Stéphane GRÉGOIRE*

## **SNU : Quand on aime, on ne compte pas ?**

Interrogé en CTA sur le SNU, le recteur a livré quelques éléments sur la session 2021, qui s'est déroulée en juin dans chacun des départements de l'académie. Dans le Doubs, 21 personnes ont encadré une centaine de jeunes pour 80 000 € hors frais de transport et de tenues. En Haute-Saône, 30 personnes ont encadré 160 jeunes venus de toute la région pour 73 000€ hors frais de transport, tenues et fête de départ.



Le coût total de l'opération n'a pas fait l'objet d'une communication appuyée : une comparaison avec la parcimonie des moyens dévolus à l'enseignement à proprement parler ferait tache... Mais visiblement, le ministère a des difficultés à lâcher les sommes

promises : en cette fin septembre, les animateurs et animatrices qui ont encadré le SNU n'ont toujours pas été intégralement payés, alors que beaucoup sont étudiant.e.s et ont besoin de cet argent.

Dans le Territoire de Belfort, le SNU s'est déroulé à l'internat du lycée Follereau, dont on a éjecté tous les élèves avant la fin du mois de juin, y compris les étudiants étrangers qui se sont retrouvés sans domicile avant même la fin des cours ! Le recteur a affirmé ne pas être au courant...

Cette inversion des priorités a de quoi inquiéter. La transmission de valeurs conservatrices par l'organisation de camps à caractère militaire fait partie intégrante du projet idéologique de Blanquer. Jusqu'ici, ce dispositif n'a pas trouvé le public escompté parmi les élèves. Avec les retards de paiement, c'est les animateurs qu'il aura peut-être du mal à trouver l'an prochain.

*Nathalie FAIVRE*

## **De Robien, le protocole fantôme**

Il faut croire que l'approche de l'automne et de la fête d'Halloween donne des idées à certains chefs d'établissement : ainsi, de téméraires apprentis sorciers semblent avoir décidé de redonner vie à ce monstre que tous pensaient oublié, le décret De Robien. Si ce funeste texte est tombé dans les limbes de l'oubli, ce n'est pourtant pas par hasard : en élaborant, en 2006, un décret permettant aux chefs d'établissement d'imposer des heures supplémentaires pour assurer des remplacements de courte durée, le ministre de l'époque a créé un dispositif législatif si outrancier qu'il en est immédiatement devenu inapplicable.

Ainsi, ce décret a été sagement mis de côté par la quasi-totalité des rectorats et des chefs d'établissement, conscients que la sollicitation excessive des enseignants ne pourrait donner lieu qu'à une multiplication des situations d'épuisement professionnel et engendrer, au final, plus d'absences.

C'est donc avec inquiétude que nous avons reçu cette nouvelle : l'utilisation de ce décret dans certains établissements du Doubs, au mépris du bon sens et du respect des personnes et de leur profession (non, les enseignants ne sont pas recrutés pour garder les élèves et éviter les heures de permanence). Si votre établissement est confronté à ce problème, contactez rapidement la section départementale ou académique du SNES-FSU, qui vous indiquera les leviers pertinents à actionner.

*Bérenger PRIOUZEAU*

## Crise de recrutement parmi les chefs d'établissement ?

Nous nous sommes habitués, hélas, à constater chaque année que les équipes enseignantes étaient souvent incomplètes : ici, il manquait une professeure d'Allemand, là un enseignant de Mathématiques, là-bas les deux...

En cette rentrée 2021, à ces manquements qui seront compensés (ou non) par les moyens habituels (utilisation des rares TZR disponibles, recrutement via Pôle emploi, embauche d'étudiants n'ayant pas encore obtenu leur licence...), à la dégradation évidente des conditions d'enseignement consécutive à la baisse des moyens, s'ajoutent des absences parmi les personnels d'encadrement et d'éducation.

Au collège de Sochaux, par exemple, personne n'occupe le poste d'adjoint en charge de la Segpa, un des deux postes de CPE est vacant et les absences des personnels de direction ne sont pas compensées. À Stendhal, à Besançon, une solution de remplacement a été trouvée... en privant un autre collège d'un personnel de direction. Ce même jeu de chaises musicales permet de régler les problèmes d'absence de personnels de direction au collège du Russey, toujours en désorganisant l'équilibre des équipes de direction d'autres établissements. Au lycée Belin, le turn-over parmi l'équipe de direction est tel qu'à cette rentrée, les emplois du temps n'étaient pas faits faute d'une personne habituée au nouveau lycée !

Élèves et collègues ont dû commencer l'année avec un emploi du temps provisoire en attendant que l'adjoint du lycée J. Haag, envoyé à Vesoul, ne fasse le travail en catastrophe.

Ce qui bien sûr n'améliore pas le fonctionnement de J. Haag, déjà problématique !

Ces absences n'ont certes pas le même impact que celles des enseignants, plus visibles et plus gênantes au quotidien devant les élèves, mais le rôle administratif des personnels de direction est crucial pour le bon fonctionnement des établissements. Il est donc regrettable et symptomatique de constater que le vivier de personnels de direction se réduit selon la même dynamique que le vivier d'enseignants, et que pour boucher les trous le rectorat en arrive à recruter des « faisant fonction » qui se forment sur le tas.

Si l'absence des personnels de direction est un problème, nous ne sommes pas ignorants des difficultés rencontrées quotidiennement là où ils sont présents : certains personnels de direction font régner un climat de division et de suspicion, engendrant de la souffrance au travail. Il existe une variété effarante de nuisances appliquées par certains : incursion dans les pratiques pédagogiques, insinuations, remontrances verbales virulentes, vengeance minable par l'emploi du temps... Toutes ces pratiques sont sources de souffrance et de mal-être et elles doivent donner lieu à des réponses individuelles, par le biais du registre SST, et des réponses collectives : au sein de l'établissement, par la constitution d'un collectif le plus large possible, l'utilisation des instances pour exposer publiquement les problèmes, et au niveau syndical, aux côtés des militants et élus SNES-FSU, l'interpellation des autorités de tutelle de ces personnels de direction.

*Bérenger PRIOUZEAU*

Bulletin académique - SNES-BESANÇON  
ISSN 0399 774x - CPPAP 122 2 S 055 78 - 19 av. Droz - 25000 Besançon  
DISTRIBUÉ PAR LA POSTE  
DÉPOSÉ A BESANÇON PPDC LE 30/09/2021 DATE LIMITE DE DISTRIBUTION LE 06/10/2021

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE